

pas qu'il en soit de plus méritoire devant Dieu. Si les familles veulent bien y réfléchir, c'est surtout à ces " maîtres " que doit aller leur reconnaissance. La formation de l'âme, du cœur, de l'intelligence de leurs enfants est certainement, pour la plus large part, l'œuvre de ces professeurs surveillants. — Les lycées et les collèges de l'Etat n'ont jamais eu, n'auront jamais de véritables surveillants.

* * *

Au collège catholique, le surveillant doit veiller à l'ordre matériel, à la discipline, à la moralité, à la formation du caractère et de la conscience, au bon esprit, au travail, à la piété, à la santé de tous les élèves de sa division. C'est pendant tout le jour, les quatre ou cinq heures de classe seules mises à part, qu'il doit veiller à tout cela.

Une parole imprudente, une imprévoyance, trop de vivacité, trop d'indulgence, un excès de sévérité, une distraction, un geste, une impatience peuvent avoir des conséquences regrettables, causer un mal peut-être irréparable.

Une âme d'enfant, un cœur d'enfant, sont si délicats, si fragiles : on les blesse sans s'en douter ; on y verse la vanité sans s'en apercevoir ; on les décourage par un simple haussement d'épaules ; par un regard, par un pli de la lèvre !...

Que de circonspection, que de sagesse, que d'empire sur soi-même sont nécessaires au surveillant ! S'il est trop sévère, il rebute ; s'il est trop indulgent, il affaiblit la discipline ; s'il manque de fermeté, il amollit les caractères ; s'il est trop aimable et trop doux, il risque que les enfants deviennent familiers ; s'il manque de complaisance, si, par lassitude, il néglige de donner l'expli-